



# Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

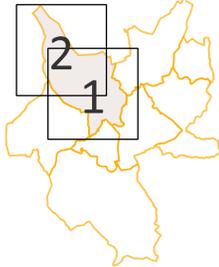
PLAN N°3-2-2

Commune de **CHAUMONT - Plan 2/2**

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse,

Le Président,  
M. Paul COTTERLAZ-RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023



Edité le : 03/04/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires **demain** | Géomaticien: **CICL** | Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

## LEGENDE

**ZONES URBAINES**

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3a** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1i** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa\*** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

**ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE**

- 1AUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH3a** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

**ZONES AGRICOLES**

- A** Zone agricole
- Av** Secteur agricole viticole

**ZONES NATURELLES**

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Nb** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplacement réservé

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU**

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU**

- Secteur de mixité sociale

**Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU**

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

**Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement**

- Secteur au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

**Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU**

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

**Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU**

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

**Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU**

- Secteur de carrière

**Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU**

- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz

**Autres**

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

### Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER04	Equipements publics et voiries	6600 m²	Commune de Chaumont
ER06	Extension et aménagement d'une zone naturelle récréative	10166 m²	Commune de Chaumont
ER08	Création d'un évatoire pour la gestion des eaux pluviales	351 m²	Commune de Chaumont
ER11	Élargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray	58 m²	Commune de Chaumont
ER14	Création et aménagement d'arrêt de car et parking	168 m²	Commune de Chaumont
ER15	Création d'un bassin de rétention	2186 m²	Commune de Chaumont

